

# LES INTERDICTIONS du burkini maintenues

▶ Malgré l'avis négatif d'Unia, les piscines flamandes restent sur leurs positions. Certaines femmes auraient porté plainte

▶ Deux ans après la fièvre qu'avaient suscitée au nord du pays plusieurs femmes en se renseignant sur la possibilité de porter le burkini à la piscine, il apparaît que le phénomène reste complètement marginal.

Reste que l'interdiction pure et simple n'a pas de fondement juridique et que plusieurs actions en justice contestant des mesures d'interdiction dans des piscines seraient actuellement en cours. C'est ce qu'indique le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Unia.

Vêtement féminin destiné aux femmes de confession musulmane qui recouvre tout le corps tout en étant constitué d'une matière similaire à celle des maillots, le burkini avait fait beaucoup parler de lui durant l'été 2016, particulièrement en France. À l'époque, le maire de Cannes avait cherché en vain à faire interdire le port de celui-ci sur les plages. Celui de Sisco, en Corse, y était parvenu.

En Belgique, sollicité par plusieurs femmes et plusieurs piscines concernées en Flandre, Unia a finalement considéré, dans un avis rendu en juillet 2017, qu'une interdiction peut être discriminante. "Le maillot de bain couvrant l'entiè-

reté du corps est de la même matière que les autres maillots de bain et n'a donc aucun impact sur la qualité de l'eau", avait expliqué, dans son avis, le centre, au sujet du principal motif utilisé pour les interdictions.

Reste que malgré l'avis d'Unia, il semble que les piscines flamandes concernées n'auraient pas modifié leur règlement. "Selon les échos qu'on a reçus, il n'y a aucune piscine qui a changé son règlement à la suite de l'avis qu'on a rendu. Certaines ont entamé une discussion sur le sujet", explique le président d'Unia Patrick Charlier.

"On croit savoir, mais je suis prudent car c'est de manière indirecte, que plusieurs femmes ont introduit une action en justice en Flandre contre ces interdictions. On n'a pas été en contact avec des requérants ni avec des parties laddessus", poursuit Patrick Charlier.

**SI UNIA A RÉCEMMENT** reçu pour la première fois une demande d'informations concernant des piscines bruxelloises, son président insiste : le phénomène est vraiment marginal. "Ce n'est pas un problème majeur au niveau sociétal", explique-t-il.

J. Th.